





Diamètre du compteur :

Propriétaire du compteur :

Nom :

Prénom :

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE LOGEMENT**

---

Usage prévu de l'eau (*Cocher une ou plusieurs cases*) :

- Domestique     Industriel     Agricole     Lutte contre incendie

Si usage domestique :

Avec assainissement collectif (total égout)

Sans assainissement collectif (fosse septique)

Habitation :  Résidence principale     Résidence secondaire

Nombre d'occupants :

## **INDEX**

Date d'arrivée :

Index d'arrivée (joindre photo) :

Relevé d'index effectué par :

- Nouvel/ancien abonnés  
 Propriétaire (état des lieux)  
 Agent intercommunal/prestataire

Le(s) soussigné(s) reconnaît(aissent) avoir pris connaissance des conditions générales jointes et du règlement de service et s'engage(nt) à en respecter l'ensemble des dispositions.

Fait à :

Le :

Signature(s) du (ou des) abonné(s) payeur(s) précédée(s) de la mention « *lu et approuvé* », avec cachet pour les entreprises.

Par ce contrat, la communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), collecte vos données personnelles dans le cadre de l'obligation légale de la facturation de la redevance Eau et assainissement. Vos données sont traitées par ses agents et le Trésor public. Elles sont conservées dans le respect de la réglementation en vigueur. Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr). Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter la CCMV : [cc-massifduvercors@vercors.org](mailto:cc-massifduvercors@vercors.org) ou son délégué à la protection des données (DPD) : [rgpd@vercors.org](mailto:rgpd@vercors.org)



## CONDITIONS GÉNÉRALES :

Règlements de services consultables sur le site [www.vercors.org](http://www.vercors.org)

La durée du contrat est illimitée, sauf résiliation à la date d'effet souhaitée.

L'(les) abonné(s) est (sont) réputé(s) responsable(s) du paiement des factures jusqu'à la date de résiliation de son (leur) contrat d'abonnement. L'abonné a la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Si vous n'avez pas pu régler seul un litige avec votre service d'eau, vous pouvez saisir le médiateur de l'eau. Le médiateur permet de rechercher des solutions pour résoudre ce litige. Avant de saisir le médiateur, vous devez faire une réclamation écrite à votre service d'eau. Vous et le service d'eau pouvez ou non suivre la proposition du médiateur. Vous pouvez faire un recours auprès du tribunal si vous n'arrivez pas à mettre fin au litige (<https://www.mediation-eau.fr/FR/saisir-le-mediateur-de-leau.asp>).

Lorsque vous déménagez, vous pouvez résilier votre contrat d'eau :

Par courriel : [contact.eau@vercors.org](mailto:contact.eau@vercors.org)

**OU**

En ligne sur votre espace abonné : [www.vercors.org/fr/eau-et-assainissement/](http://www.vercors.org/fr/eau-et-assainissement/) puis « Gérer mon eau au quotidien »

**OU**

Par écrit :

Communauté de communes du massif du Vercors  
Service Facturation eau et assainissement  
19 chemin de la Croix Margot  
38250 Villard-de-Lans

Afin d'effectuer vos formalités, vous aurez besoin de **relever votre compteur d'eau** ainsi que **du document de demande de résiliation**.

Le document de demande de résiliation est à demander au service eau et assainissement de la Communauté de communes du massif du Vercors aux coordonnées dans l'en-tête de ce document. Il sera la preuve que vos formalités ont bien été effectuées.